



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Un accès favorisé aux bourses sur critères sociaux



CAS

CONCRETS

pour les étudiants  
en situation de  
handicap ou  
aidants d'un parent  
en situation de  
handicap

[esr.gouv.fr](http://esr.gouv.fr)  
[etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

# 1. Étudiant qui n'était pas éligible à la bourse

Le revenu brut global du foyer d'Axel à l'année N-2 est de **36 000 €**. Axel habite chez ses parents et n'a pas de frère et sœur. Il est aidant de sa mère en situation de handicap. Jusqu'ici, sa situation ne lui permettait pas d'être éligible aux bourses sur critères sociaux. Désormais, Axel est reconnu étudiant aidant d'un parent en situation de handicap et obtient 4 points de charges. Il devient boursier à l'échelon 0 bis et recevra **1 454 €** pour l'année universitaire, versés en 10 mensualités.



**AXEL**

**1 454 €**



**CAMILLE**

**3 828 €**

# 2. Étudiant boursier

## Exemple 1 :

Le revenu brut global du foyer de Camille à l'année N-2 est de **25 000 €**. Il correspond à l'échelon 0 bis sans points de charge (1 454 € annuel sur 10 mois). Camille est partie de son domicile familial situé à Strasbourg pour venir étudier à Bordeaux. À ce titre, elle obtient 2 points de charge et se situe à l'échelon 1 (bourse annuelle sur 10 mois pour un montant de 2 163 €). Étant en situation de handicap, elle obtient 4 points de charge supplémentaires et passe à l'échelon 3. Elle percevra une bourse annuelle pour un montant de **3 828 €**.

## Exemple 2 :

Le revenu brut global du foyer de Yanis à l'année N-2 est de 20 000 €. Il correspond à l'échelon 1 sans points de charge. Yanis est aidant de son père en situation de handicap. À ce titre il obtient 4 points de charge supplémentaires et passe de l'échelon 1 à l'échelon 4. Il recevra 4 587 € sur 10 mois au lieu de 2 163 €. Si Yanis a une petite sœur en école primaire, ses points de charge augmenteront (+2 points). Avec ses 6 points de charge au total, il passera à l'échelon 5 et percevra une bourse pour un montant annuel de **5 212 €** sur 10 mois.



**YANIS**

**5 212 €**

